



29/09/2023

Sicav de droit français

**GROUPAMA CREDIT
EURO CT**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	7
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	21
6. Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC (suite)	54
Information SFDR	93

I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

30 septembre 2022

Fusion-absorption du FCP GROUPAMA CREDIT par sa SICAV maître GROUPAMA CREDIT EURO CT.

25 novembre 2022

Mise à jour dans les DICl des frais courants à la clôture de l'exercice à fin septembre 2022.

30 décembre 2022

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS qui remplace le DICl ;
- Baisse des commissions de souscriptions non acquises à la SICAV qui passent à 2% sur les parts I, N, M et R ;
- Mise en conformité avec le niveau 2 du Règlement SFDR et mise en place de l'annexe SFDR.

16 août 2023

- Passage du R/L de J+3 en J+2 ;
- Mise à jour de l'annexe SFDR.

26 septembre 2023

- Création d'une action OAC et d'une action OAD, dédiées à la gamme Oxygène, avec commissions de surperformance de 10% au-delà de l'indice de références (autres caractéristiques identiques aux actions OD et OC actuelles : frais, décimalisation...).
- Changement des dénominations des actions OC et OD en OSC et OSD

2. RAPPORT DE GESTION

Commentaire du 30/09/2022 - 29/09/2023 :

Cette période est le prolongement de l'an passé. Les banques centrales mondiales ont dû combattre l'inflation après le pic d'octobre 2022 à 10.2% en zone euro. Pour cela, les principales banques centrales ont continué d'émettre un discours et des actions restrictives. Elles sont alors intervenues massivement avec deux axes à savoir la hausse des taux directeurs (325 bps pour le BCE, 225 bps pour la Fed) et la fin des programmes d'achats d'actifs. Entre 30/09/2022 - 29/09/2023, la performance absolue de l'indice Barclays Euro Agg Corporate est de +3.65% en Total Return.

Celui-ci se répartit de la manière suivante en total return entre :

- les secteurs : Financials (+4.24%) et Industrial (+3%)
- les ratings : A (+2.83%) et BBB (+4.63%)
- les séniorités : Senior (+3.33%), Financial Sub Only (+6.12%) et Hybride Non Financial (+8.12%).

Gestion du fonds Groupama Crédit Euro CT :

Octobre :

Nous avons maintenu la sous exposition taux au cours du mois et profité des primes attractives sur le marché primaire pour participer aux émissions EDF et Crédit Agricole par ex.

Novembre :

Au cours du mois nous avons profité de la réouverture du marché primaire en participant aux émissions Booking, Unicredit ou encore Thermofisher. Nous avons également réduit la sous sensibilité sur les taux.

Décembre :

Côté gestion, nous avons profité de notre exposition sur les taux deux ans et vendu quelques signatures courtes pour refaire un peu de liquidité pour le début d'année (Orsted, Total).

Janvier :

Nous avons profité des opportunités du marché primaire pour renforcer la part 3 ans du portefeuille. Nous avons également renforcé l'exposition sur les corporates hybride sur le secondaire. Notre sous exposition taux a été maintenu au cours du mois

Février :

Au cours du mois nous avons renforcé la stratégie de portage du fonds, notamment sur les subordonnées LT2 (Generali, Swiss Life) ou Tier 1 (Crédit Agricole, Rabobank). Nous avons également accentué la sous sensibilité sur les taux deux ans par rapport à l'indice de référence

Mars :

Concernant la gestion du portefeuille, nous gardons notre sur exposition sur le secteur des financières de hautes qualités (champions nationaux) malgré la tourmente sur des cas bien spécifiques (SVB et Crédit Suisse). Nous maintenons aussi notre sous sensibilité taux par rapport à notre benchmarck car nous pensons que la lutte contre l'inflation reste l'un des objectifs principaux des banques centrales.

Avril :

Au cours du mois nous avons profité du rebond pour alléger quelques émetteurs cycliques. Nous avons également légèrement réduit notre sous exposition sur les taux. Au primaire nous avons participé aux émissions Porsche et BBVA

Mai :

Au cours du mois nous avons profité des primes d'émissions intéressantes sur le marché primaire et participé à plusieurs transactions : Lloyds, American Tower, Stora Enzo ou encore AT&T. Nous avons réduit notre sous sensibilité sur les taux dans le mouvement haussier observé sur le mois

Juin :

Au cours du mois nous avons participé à plusieurs émissions primaires (Repsol, Banco BPM, Daimler Truck) offrant une prime attractive. Nous avons également continué à renforcer notre stratégie de portage sur le secondaire sur Caixa ou Bureau Veritas par exemple.

Juillet :

Coté gestion, nous avons décidé de diminuer notre sous pondération taux en achetant des futures sur le 3Y allemand. Nous avons aussi participé au marché du primaire en faisant des arbitrages. Nous avons par exemple acheté la nouvelle obligation DS Smith 2027 noté 94/100 en ESG avec la notation interne.

Août :

Coté gestion, nous avons décidé de diminuer notre sous pondération taux en achetant des futures sur le 3Y et le 5Y allemand.

Septembre :

Coté gestion, nous avons participé activement au marché du primaire sans remettre du risque en portefeuille car nous avons arbitré chaque nouvelle position. Nous avons notamment participé à la nouvelle primo émission du bio pharma Sartorius (-12 bps). Sur le secondaire, nous avons augmenté nos positions sur les bancaires senior américaine en achetant du Wells Fargo et du Morgan Stanley maturité 2026.

Performance nette des fonds Groupama Crédit Euro CT :

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT- part G s'établit à +3.96 % contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT- part GC s'établit à +3.96 % contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT - part I s'établit à +3.62% contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT - part M s'établit à +3.73% contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT - part N s'établit à +3.59% contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT - part OSC s'établit à +4.06% contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT - part OSD s'établit à +3.98% contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2022 au 29/09/2023, la performance de la SICAV Groupama Crédit Euro CT - part R s'établit à +3.78% contre +2.91 % pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	52 208 429,86	59 086 088,24
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	3 987 320,00	3 990 994,00
G FUND - GBL BREAK EVEN INFL IC EUR		7 787 000,00
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	4 232 329,50	2 189 014,00
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.25% PERP	3 990 420,00	2 281 116,00
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	2 412 921,00	2 401 380,00
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	2 400 000,00	2 397 720,00
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	3 482 288,00	1 292 265,00
TOTA SE 2.708 PERP		4 624 071,00
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	2 295 101,00	2 289 203,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 16 583 820,00

- o Change à terme :
- o Future : 13 583 820,00
- o Options :
- o Swap : 3 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 496 083,29 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Société d'Investissement à Capital Variable

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA CREDIT EURO CT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

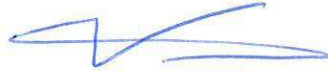
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Virginie GAITTE

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Société d'Investissement à Capital Variable

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris-La Défense, le 3 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line.

Virginie GAITTE

5. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	175 352 398,79	334 654 349,80
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	174 821 440,50	319 054 422,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	174 821 440,50	319 054 422,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	496 083,29	15 050 927,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	496 083,29	15 050 927,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	34 875,00	549 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	34 875,00	549 000,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	588 477,59	715 075,23
Opérations de change à terme de devises		
Autres	588 477,59	715 075,23
COMPTES FINANCIERS	1 081 275,66	3 267 145,74
Liquidités	1 081 275,66	3 267 145,74
TOTAL DE L'ACTIF	177 022 152,04	338 636 570,77

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	183 149 961,72	336 877 475,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	116 413,45	356 116,76
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 146 903,97	-5 499 786,52
Résultat de l'exercice (a,b)	3 696 080,51	4 466 112,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	173 815 551,71	336 199 918,02
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	174 407,67	569 400,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	174 407,67	569 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	34 875,00	569 400,00
Autres opérations	139 532,67	
DETTES	3 024 716,52	1 765 238,22
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 024 716,52	1 765 238,22
COMPTES FINANCIERS	7 476,14	102 014,53
Concours bancaires courants	7 476,14	102 014,53
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	177 022 152,04	338 636 570,77

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		5 358 250,00
EURO BOBL 1222		17 962 500,00
EURO BOBL 1223	3 819 750,00	
EURO SCHATZ 1223	9 764 070,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S39	3 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18 000,04	1 419,44
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 520 969,15	6 137 870,01
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 538 969,19	6 139 289,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	37 520,30	21 148,18
Autres charges financières		
TOTAL (2)	37 520,30	21 148,18
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 501 448,89	6 118 141,27
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	464 122,78	614 430,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 037 326,11	5 503 710,49
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-341 245,60	-1 037 598,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 696 080,51	4 466 112,30

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Cours clôture jour.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Cas des obligations référencées sur des taux monétaires

Celles-ci peuvent faire l'objet d'un forçage de cours lorsque :

- le cours transmis par la source habituelle est incohérent
- il a été constaté une variation anormale du cours sans que des informations sur l'émetteur aient été obtenues.

Dans le premier cas, l'incohérence est avérée lorsqu'au moins deux contreparties communiquent des cours semblables et dont la marge actuarielle s'écarte de plus de 10 % de celle diffusée par la source habituelle.

Le cours retenu sera alors celui de l'établissement qui a vendu le titre à l'OPCVM ou l'émetteur s'il s'agit d'un titre établissement de crédit.

Dans le second cas, le nouveau cours est pris en compte dès lors qu'il a été confirmé par nos contreparties.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotes, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPCVM

Les parts ou actions d'OPCVM sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

•

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture jour.
- Opérations et cessions temporaires de titres
- Acquisitions temporaires de titres
Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres
Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.
- Garanties financières et appels de marges
Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).
Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps

Swap de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Mécanisme de *swing pricing* :

La SICAV a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la SICAV de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions de l'OPCVM t à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions de l'OPCVM sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

- 1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, à la Sicav se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ;
et
- 2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, à la Sicav se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la Sicav, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'Investisseur (DICI).

Actions I et M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Dédution faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*
Commission de mouvement Perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**suivant le taux de TVA en vigueur

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Dédution faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 1,50% TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	**
Commission de mouvement Perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ****
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*dont des frais de gestion financière de 1,15 %

** Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20 %.

*** suivant le taux de TVA en vigueur

**** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions G et GC :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum 0,40% TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	**
Commission de mouvement Perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ****
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**suivant le taux de TVA en vigueur

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions OSC et OSD :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum 0,10% TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	**
Commission de mouvement Perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ****
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**suivant le taux de TVA en vigueur

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Action R :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,60% TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	**
Commission de mouvement Perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ****
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**suivant le taux de TVA en vigueur

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion :

Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R	Capitalisation	Capitalisation
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC	Capitalisation	Capitalisation
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I	Capitalisation	Capitalisation
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC	Capitalisation	Capitalisation
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N	Capitalisation	Capitalisation
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC	Capitalisation	Capitalisation
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	336 199 918,02	492 398 427,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	195 954 248,74	169 846 899,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-364 961 650,64	-298 312 550,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	178 248,45	475 976,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 763 310,62	-9 477 376,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 445 117,86	3 913 745,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-644 128,33	-622 135,00
Frais de transactions	-136 910,34	-179 749,92
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 321 774,58	-24 370 426,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 922 127,54	-25 243 902,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	25 243 902,12	873 476,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-663 847,67	167 050,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-140 597,67	523 250,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-523 250,00	-356 200,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-151 316,50	-3 143 652,46
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 037 326,11	5 503 710,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	82,05 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	173 815 551,71	336 199 918,02

(*) 29.09.2023 : résultat de fusion

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	174 821 440,50	100,58
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	174 821 440,50	100,58
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	3 000 000,00	1,73
Taux	13 583 820,00	7,81
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	16 583 820,00	9,54
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	174 821 440,50	100,58						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 081 275,66	0,62
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							7 476,14	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	13 583 820,00	7,82						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			23 463 648,38	13,50	81 329 487,42	46,79	34 783 077,77	20,01	35 245 226,93	20,28
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 081 275,66	0,62								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	7 476,14									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					9 764 070,00	5,62	3 819 750,00	2,20		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	499 559,59
	Souscriptions à recevoir	9 860,10
	Dépôts de garantie en espèces	21 557,90
	Coupons et dividendes en espèces	57 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		588 477,59
DETTES		
	Achats à règlement différé	2 897 278,92
	Rachats à payer	26 892,15
	Frais de gestion fixe	100 545,45
TOTAL DES DETTES		3 024 716,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 436 238,93

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R		
Actions souscrites durant l'exercice	240,119	117 213,27
Actions rachetées durant l'exercice	-2 223,846	-1 092 951,87
Solde net des souscriptions/rachats	-1 983,727	-975 738,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	188,154	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G		
Actions souscrites durant l'exercice	7 499,907	65 694 685,38
Actions rachetées durant l'exercice	-9 311,707	-81 760 687,33
Solde net des souscriptions/rachats	-1 811,800	-16 066 001,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	929,788	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	700,000	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I		
Actions souscrites durant l'exercice	13 205,9371	39 840 713,21
Actions rachetées durant l'exercice	-8 623,4304	-26 021 789,53
Solde net des souscriptions/rachats	4 582,5067	13 818 923,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 202,2377	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC		
Actions souscrites durant l'exercice	61 149,081	7 626 983,65
Actions rachetées durant l'exercice	-427 096,365	-53 029 692,75
Solde net des souscriptions/rachats	-365 947,284	-45 402 709,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	37 166,356	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N		
Actions souscrites durant l'exercice	83 687,0337	47 604 356,79
Actions rachetées durant l'exercice	-90 121,7670	-50 460 879,44
Solde net des souscriptions/rachats	-6 434,7333	-2 856 522,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	69 898,4816	

	En action	En montant
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 044,015	35 070 296,44
Actions rachetées durant l'exercice	-6 530,058	-74 774 089,87
Solde net des souscriptions/rachats	-3 486,043	-39 703 793,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 927,492	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-8 968,893	-77 821 559,85
Solde net des souscriptions/rachats	-8 968,893	-77 821 559,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,010	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 2 404,89 0,31
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 22 923,54 0,15
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 10 200,48 0,15
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 185 565,95 0,49
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 62 273,41 0,26
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 133 365,63 0,49
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 47 388,88 0,06
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			496 083,29
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	496 083,29
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			496 083,29

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	116 413,45	356 116,76
Résultat	3 696 080,51	4 466 112,30
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	3 812 493,96	4 822 229,06

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 962,09	6 848,49
Total	1 962,09	6 848,49

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G		
Affectation		
Distribution	166 962,03	343 246,82
Report à nouveau de l'exercice	137 991,31	343 258,56
Capitalisation		
Total	304 953,34	686 505,38
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	929,788	2 741,588
Distribution unitaire	179,57	125,20
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	154 119,57	90 505,17
Total	154 119,57	90 505,17

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	845 493,87	295 931,76
Total	845 493,87	295 931,76

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	101 071,93	620 904,23
Total	101 071,93	620 904,23

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	776 423,54	416 876,99
Total	776 423,54	416 876,99

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 628 468,79	1 558 103,46
Total	1 628 468,79	1 558 103,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD		
Affectation		
Distribution	0,83	1 146 494,87
Report à nouveau de l'exercice		58,71
Capitalisation		
Total	0,83	1 146 553,58
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,010	8 968,903
Distribution unitaire	83,00	127,83
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 146 903,97	-5 499 786,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-13 146 903,97	-5 499 786,52

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 083,53	-14 794,57
Total	-7 083,53	-14 794,57

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-635 138,13	-392 989,84
Total	-635 138,13	-392 989,84

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-517 212,95	-107 723,56
Total	-517 212,95	-107 723,56

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 321 295,99	-469 434,46
Total	-3 321 295,99	-469 434,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-356 798,14	-806 945,92
Total	-356 798,14	-806 945,92

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 056 306,72	-696 560,57
Total	-3 056 306,72	-696 560,57

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 253 061,76	-1 736 640,88
Total	-5 253 061,76	-1 736 640,88

	29/09/2023	30/09/2022
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6,75	-1 274 696,72
Total	-6,75	-1 274 696,72

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	442 598 238,08	463 129 869,35	492 398 427,07	336 199 918,02	173 815 551,71
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R en EUR					
Actif net				1 041 727,21	93 658,48
Nombre de titres				2 171,881	188,154
Valeur liquidative unitaire				479,64	497,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-6,81	-37,64
Capitalisation unitaire sur résultat				3,15	10,42
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G en EUR					
Actif net	35 075 567,53	57 179 885,07	37 962 347,11	24 014 668,44	8 348 538,42
Nombre de titres	3 540,816	6 135,738	4 060,588	2 741,588	929,788
Valeur liquidative unitaire	9 906,06	9 319,15	9 348,97	8 759,40	8 978,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-59,85	-111,87	-67,81	-143,34	-683,09
Distribution unitaire sur résultat	589,40	69,35	37,37	125,20	179,57
Crédit d'impôt unitaire					
Report à nouveau unitaire sur résultat		50,38	129,88	125,20	148,41
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC en EUR					
Actif net			6 000 854,18	6 585 930,80	6 846 947,39
Nombre de titres			600,000	700,000	700,000
Valeur liquidative unitaire			10 001,42	9 408,47	9 781,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-13,92	-153,89	-738,87
Capitalisation unitaire sur résultat			29,18	129,29	220,17

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I en EUR					
Actif net	37 933 660,79	34 266 254,95	29 032 233,28	28 674 908,84	43 865 114,50
Nombre de titres	11 979,3861	10 856,3976	9 131,8454	9 619,7310	14 202,2377
Valeur liquidative unitaire	3 166,57	3 156,31	3 179,22	2 980,84	3 088,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,13	-37,09	-23,07	-48,79	-233,85
Capitalisation unitaire sur résultat	29,02	28,92	28,98	30,76	59,53
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC en EUR					
Actif net	59 160 119,74	50 680 786,24	81 379 732,64	49 314 661,68	4 716 158,47
Nombre de titres	458 049,045	392 805,475	624 828,015	403 113,640	37 166,356
Valeur liquidative unitaire	129,15	129,02	130,24	122,33	126,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,77	-1,51	-0,94	-2,00	-9,60
Capitalisation unitaire sur résultat	1,47	1,47	1,47	1,54	2,71
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N en EUR					
Actif net	2 704 949,03	1 888 692,45	1 686 736,59	42 547 146,31	40 359 509,06
Nombre de titres	4 522,2327	3 183,0876	2 835,7126	76 333,2149	69 898,4816
Valeur liquidative unitaire	598,14	593,35	594,81	557,38	577,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,62	-6,99	-4,32	-9,12	-43,72
Capitalisation unitaire sur résultat	2,83	2,63	2,60	5,46	11,10

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC en EUR					
Actif net	68 711 992,23	80 869 116,18	97 268 705,92	106 199 141,55	69 585 536,47
Nombre de titres	5 807,574	6 827,506	8 118,093	9 413,535	5 927,492
Valeur liquidative unitaire	11 831,44	11 844,60	11 981,71	11 281,53	11 739,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-71,32	-138,88	-86,78	-184,48	-886,21
Capitalisation unitaire sur résultat	157,42	159,51	160,10	165,51	274,73
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD en EUR					
Actif net	239 011 948,76	238 245 134,46	239 067 817,35	77 821 733,19	88,92
Nombre de titres	25 222,528	25 453,440	25 592,641	8 968,903	0,010
Valeur liquidative unitaire	9 476,12	9 360,03	9 341,27	8 676,83	8 892,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-57,64	-110,30	-67,79	-142,12	-675,00
Distribution unitaire sur résultat	126,64	126,63	125,37	127,83	83,00
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 0.75% 24-03-26	EUR	1 600 000	1 513 575,87	0,87
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	600 000	600 024,93	0,34
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	600 000	546 072,58	0,31
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 4.5% 27-09-28	EUR	600 000	612 001,62	0,36
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	900 000	903 526,75	0,52
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	900 000	816 390,00	0,47
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	200 000	191 642,00	0,11
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	600 000	564 043,48	0,32
TOTAL ALLEMAGNE			5 747 277,23	3,30
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	2 000 000	1 947 320,93	1,12
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	1 800 000	1 697 155,89	0,98
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	1 500 000	1 552 120,48	0,89
TOTAL BELGIQUE			5 196 597,30	2,99
DANEMARK				
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	2 050 000	2 091 134,39	1,20
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	1 800 000	1 646 059,23	0,95
JYSKE BANK DNK 0.375% 15-10-25	EUR	1 100 000	1 057 690,38	0,61
JYSKE BANK DNK 4.625% 11-04-26	EUR	2 450 000	2 498 568,97	1,44
TOTAL DANEMARK			7 293 452,97	4,20
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	600 000	542 133,20	0,31
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	900 000	877 911,49	0,50
BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28	EUR	1 200 000	1 252 100,14	0,72
BANCO DE SABADELL SA 0.0625% 07-11-25	EUR	1 000 000	962 700,68	0,55
BANKIA 1.0% 25-06-24 EMTN	EUR	200 000	195 985,45	0,11
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	1 000 000	948 408,29	0,55
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	600 000	603 688,32	0,35
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	1 300 000	1 315 450,39	0,76
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 008 290,14	0,58
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	1 000 000	897 364,37	0,52
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	2 900 000	2 786 786,93	1,60
TOTAL ESPAGNE			11 390 819,40	6,55
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 4.125% 16-05-27	EUR	1 450 000	1 455 247,10	0,84
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	1 250 000	1 253 121,15	0,72
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	2 800 000	2 718 207,70	1,56
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	1 250 000	1 188 149,52	0,69
DIGI EURO FIN 2.625% 15-04-24	EUR	1 900 000	1 896 721,25	1,09
FORD MOTOR CREDIT CO 3.021% 06-03-24	EUR	2 500 000	2 524 740,37	1,45
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	925 000	889 174,56	0,51
GM 1.694 03/26/25	EUR	3 300 000	3 206 346,90	1,84

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JEFFERIES GROUP LLC 1.0% 19-07-24	EUR	2 950 000	2 878 658,68	1,66
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	1 000 000	953 304,66	0,55
WELL FAR 2.0% 27-04-26 EMTN	EUR	1 000 000	954 978,52	0,55
TOTAL ETATS-UNIS			19 918 650,41	11,46
FINLANDE				
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	1 850 000	1 869 885,73	1,08
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	1 200 000	1 202 582,95	0,69
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 000 000	1 005 191,91	0,58
TEOLLISUUDEN VOIMA OY 1.125% 09-03-26	EUR	2 000 000	1 848 286,89	1,06
TOTAL FINLANDE			5 925 947,48	3,41
FRANCE				
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	1 600 000	1 555 955,50	0,90
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	1 900 000	1 818 918,93	1,04
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	2 200 000	2 226 538,49	1,28
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	200 000	194 839,10	0,11
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	2 850 000	2 873 396,16	1,66
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 908 454,21	1,10
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	2 400 000	2 325 920,05	1,34
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	2 900 000	2 803 907,15	1,61
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	600 000	542 812,89	0,31
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	1 000 000	978 463,84	0,56
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	1 600 000	1 575 855,78	0,91
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	1 300 000	1 231 071,23	0,70
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 859 856,66	1,07
CA 4.0% PERP	EUR	1 200 000	1 028 098,68	0,59
ENGIE 1.625% PERP	EUR	1 800 000	1 681 384,87	0,97
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	1 500 000	1 377 124,59	0,79
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	900 000	889 976,90	0,51
ILIAD 1.5% 14-10-24	EUR	1 600 000	1 571 324,71	0,91
ORANGE 2.375% PERP	EUR	1 300 000	1 251 271,20	0,72
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	1 600 000	1 568 137,84	0,90
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	1 700 000	1 592 715,65	0,91
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	500 000	514 233,60	0,30
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	300 000	300 928,91	0,17
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	1 925 000	1 949 239,83	1,13
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	2 500 000	2 467 257,38	1,42
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	2 900 000	2 861 441,41	1,64
SOCIETE GENERALE	EUR	600 000	547 401,21	0,32
TOTALENERGIES SE 2.625% PERP EMTN	EUR	1 850 000	1 796 109,50	1,03
TOTAL FRANCE			43 292 636,27	24,90
IRLANDE				
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	1 600 000	1 584 180,77	0,91
BK IRELAND 2.375% 14-10-29	EUR	1 000 000	987 024,25	0,56
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	750 000	673 988,18	0,39
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	600 000	610 594,52	0,36
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	1 900 000	1 833 002,63	1,05
TOTAL IRLANDE			5 688 790,35	3,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	2 850 000	2 903 679,83	1,67
ENEL 3.5% 24-05-80	EUR	515 000	503 568,52	0,29
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 374 651,37	0,79
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	2 700 000	2 773 121,16	1,60
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	1 900 000	1 742 296,88	1,00
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	800 000	765 309,16	0,44
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	2 250 000	2 413 458,49	1,39
TOTAL ITALIE			12 476 085,41	7,18
JAPON				
EAST JAPAN RAILWAY 2.614% 08-09-25	EUR	1 000 000	977 105,52	0,56
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC 0.523% 10-06-24	EUR	2 450 000	2 393 976,60	1,38
TOTAL JAPON			3 371 082,12	1,94
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 1.75% 19-11-25	EUR	1 550 000	1 491 761,19	0,86
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 2.0% 15-02-24	EUR	500 000	500 031,37	0,29
LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17-11-25	EUR	1 400 000	1 271 353,23	0,73
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	1 250 000	1 209 155,43	0,70
TOTAL LUXEMBOURG			4 472 301,22	2,58
NORVEGE				
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 25-02-25	EUR	700 000	660 637,90	0,38
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.5% 11-08-25	EUR	1 200 000	1 118 404,85	0,65
TOTAL NORVEGE			1 779 042,75	1,03
PAYS-BAS				
ACHMEA BV 4.25% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 000 711,64	0,57
ANNGR I 5/8 04/07/24	EUR	400 000	397 358,96	0,22
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.25% PERP	EUR	2 000 000	1 685 939,18	0,97
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	500 000	502 551,34	0,29
DEME INVE BV FOR 4.375% PERP	EUR	2 750 000	2 705 365,77	1,56
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	EUR	2 000 000	1 765 584,86	1,02
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	1 800 000	1 789 067,84	1,03
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	800 000	801 614,16	0,46
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	1 600 000	1 526 207,67	0,88
ING GROEP NV 1.625% 26-09-29	EUR	500 000	479 830,40	0,27
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	2 100 000	2 213 169,86	1,27
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	1 300 000	1 180 751,71	0,68
NN GROUP N.V. 4.5% 31/12/2099	EUR	1 000 000	975 936,07	0,56
PROSUS NV 1.207% 19-01-26 EMTN	EUR	200 000	184 326,72	0,10
REDEXIS GAS FINANCE BV 1.875% 28-05-25	EUR	2 900 000	2 799 536,39	1,62
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 4.5% 25-03-75	EUR	1 250 000	1 257 483,20	0,73
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	200 000	190 649,07	0,11
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	300 000	300 999,39	0,17
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 4.0% 02-04-27	EUR	500 000	500 692,14	0,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	1 200 000	1 146 453,44	0,66
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	3 200 000	3 302 721,32	1,90
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	400 000	405 857,11	0,24
TOTAL PAYS-BAS			27 112 808,24	15,60
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	800 000	800 630,95	0,46
TOTAL PORTUGAL			800 630,95	0,46
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	1 650 000	1 616 653,61	0,93
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	2 550 000	2 578 297,89	1,49
DS SMITH 0.875% 12-09-26	EUR	1 000 000	902 842,05	0,52
DS SMITH 1.375% 26-07-24 EMTN	EUR	1 750 000	1 713 096,37	0,98
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	800 000	804 846,73	0,47
HSBC 0.309% 13-11-26	EUR	1 300 000	1 194 807,78	0,68
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	3 050 000	3 134 838,70	1,81
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 4.125% 30-05-27	EUR	900 000	907 524,74	0,52
NATWEST GROUP 4.699% 14-03-28	EUR	1 250 000	1 277 565,95	0,73
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 2.0% 04-03-25	EUR	2 550 000	2 552 726,83	1,47
STAN 3.125% 19-11-24 EMTN	EUR	1 200 000	1 214 899,23	0,70
TOTAL ROYAUME-UNI			17 898 099,88	10,30
SUEDE				
SECURITAS AB 1.25% 06-03-25	EUR	500 000	479 638,14	0,28
TOTAL SUEDE			479 638,14	0,28
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	2 000 000	1 977 580,38	1,13
TOTAL SUISSE			1 977 580,38	1,13
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			174 821 440,50	100,58
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			174 821 440,50	100,58
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	2,281	496 083,29	0,28
TOTAL FRANCE			496 083,29	0,28
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			496 083,29	0,28
TOTAL Organismes de placement collectif			496 083,29	0,28
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	-33	33 810,00	0,02
EURO SCHATZ 1223	EUR	93	-34 875,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-1 065,00	
TOTAL Engagements à terme fermes			-1 065,00	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-3 000 000	-139 532,67	-0,08
TOTAL Credit Default Swap			-139 532,67	-0,08
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-139 532,67	-0,08
TOTAL Instrument financier à terme			-140 597,67	-0,08
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	1 065	1 065,00	
TOTAL Appel de marge			1 065,00	
Créances			588 477,59	0,34
Dettes			-3 024 716,52	-1,74
Comptes financiers			1 073 799,52	0,62
Actif net			173 815 551,71	100,00

Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G	EUR	929,788	8 978,96	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD	EUR	0,010	8 892,00	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT MC	EUR	37 166,356	126,89	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT GC	EUR	700,000	9 781,35	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT R	EUR	188,154	497,77	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSC	EUR	5 927,492	11 739,45	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT N	EUR	69 898,4816	577,40	
Action GROUPAMA CREDIT EURO CT I	EUR	14 202,2377	3 088,60	

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action GROUPAMA CREDIT EURO CT G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	166 962,031	EUR	179,57	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	166 962,031	EUR	179,57	EUR

Décomposition du coupon : Action GROUPAMA CREDIT EURO CT OSD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,74	EUR	74,00	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,09	EUR	9,00	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	0,83	EUR	83,00	EUR

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action E (C - EUR) Code ISIN : FR0014009EY7

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11h, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des frais de gestion des supports de placement par l'entreprise

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	18 mois	
		Pour un investissement de :	10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après		
		1 an		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8838 €	9133 €	
	Rendement annuel moyen	-11,6 %	-5,9 %	
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9176 €	9160 €	
	Rendement annuel moyen	-8,2 %	-5,7 %	
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9873 €	9874 €	
	Rendement annuel moyen	-1,3 %	-0,8 %	
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10199 €	10230 €	
	Rendement annuel moyen	2,0 %	1,5 %	

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	265 €	298 €
Incidence des coûts annuels*	2,7 %	2,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -0,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	200 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,53 % de la valeur de votre investissement par an.	53 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0014009EY7/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0014009EY7/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action E1 (C - EUR) Code ISIN : FR0014009EZ4

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel

rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11h, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprises

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	18 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8838 €	9133 €
	Rendement annuel moyen	-11,6 %	-5,9 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9176 €	9160 €
	Rendement annuel moyen	-8,2 %	-5,7 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9873 €	9874 €
	Rendement annuel moyen	-1,3 %	-0,8 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10199 €	10230 €
	Rendement annuel moyen	2,0 %	1,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	265 €	298 €
Incidence des coûts annuels*	2,7 %	2,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -0,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	200 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,53 % de la valeur de votre investissement par an.	53 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0014009EZ4/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0014009EZ4/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action E2 (C - EUR) Code ISIN : FR0014009F06

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11h, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	18 mois	
		Pour un investissement de :	10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après		
		1 an		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8839 €	9133 €	
	Rendement annuel moyen	-11,6 %	-5,9 %	
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9192 €	9179 €	
	Rendement annuel moyen	-8,1 %	-5,6 %	
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9891 €	9901 €	
	Rendement annuel moyen	-1,1 %	-0,7 %	
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10217 €	10257 €	
	Rendement annuel moyen	2,2 %	1,7 %	

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	248 €	272 €
Incidence des coûts annuels*	2,5 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -0,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	200 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35 % de la valeur de votre investissement par an.	35 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0014009F06/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0014009F06/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action G (C/D - EUR) Code ISIN : FR0010890467

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de

rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée :		18 mois	
Pour un investissement de :		10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8639 €	8933 €
	Rendement annuel moyen	-13,6 %	-7,2 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9007 €	8996 €
	Rendement annuel moyen	-9,9 %	-6,8 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9706 €	9724 €
	Rendement annuel moyen	-2,9 %	-1,9 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10033 €	10082 €
	Rendement annuel moyen	0,3 %	0,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(* Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	432 €	448 €
Incidence des coûts annuels*	4,3 %	3,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -1,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,20 % de la valeur de votre investissement par an.	20 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action GC (C - EUR) Code ISIN : FR0014003LV1

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de

rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	18 mois	
		Pour un investissement de :	10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après		
		1 an		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8639 €	8933 €	
	Rendement annuel moyen	-13,6 %	-7,2 %	
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9007 €	8996 €	
	Rendement annuel moyen	-9,9 %	-6,8 %	
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9706 €	9724 €	
	Rendement annuel moyen	-2,9 %	-1,9 %	
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10033 €	10082 €	
	Rendement annuel moyen	0,3 %	0,5 %	

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	432 €	448 €
Incidence des coûts annuels*	4,3 %	3,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -1,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,20 % de la valeur de votre investissement par an.	20 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action I (C - EUR) Code ISIN : FR0000171837

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée :		18 mois	
Pour un investissement de :		10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8838 €	9133 €
	Rendement annuel moyen	-11,6 %	-5,9 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9176 €	9159 €
	Rendement annuel moyen	-8,2 %	-5,7 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9873 €	9874 €
	Rendement annuel moyen	-1,3 %	-0,8 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10198 €	10230 €
	Rendement annuel moyen	2,0 %	1,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(* Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	265 €	298 €
Incidence des coûts annuels*	2,7 %	2,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -0,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	200 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,53 % de la valeur de votre investissement par an.	53 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0000171837/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0000171837/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action M (C - EUR) Code ISIN : FR0010758771

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée :		18 mois	
Pour un investissement de :		10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8839 €	9133 €
	Rendement annuel moyen	-11,6 %	-5,9 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9196 €	9183 €
	Rendement annuel moyen	-8,0 %	-5,5 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9895 €	9907 €
	Rendement annuel moyen	-1,0 %	-0,6 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10221 €	10264 €
	Rendement annuel moyen	2,2 %	1,8 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(* Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	244 €	266 €
Incidence des coûts annuels*	2,4 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	200 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,31 % de la valeur de votre investissement par an.	31 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010758771/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010758771/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action N (C - EUR) Code ISIN : FR0010288332

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 18 mois	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8838 €	9133 €
	Rendement annuel moyen	-11,6 %	-5,9 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9176 €	9160 €
	Rendement annuel moyen	-8,2 %	-5,7 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9873 €	9874 €
	Rendement annuel moyen	-1,3 %	-0,8 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10199 €	10230 €
	Rendement annuel moyen	2,0 %	1,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(* Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	265 €	298 €
Incidence des coûts annuels*	2,7 %	2,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -0,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	200 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,53 % de la valeur de votre investissement par an.	53 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010288332/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010288332/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action OAC (C - EUR) Code ISIN : FR001400KDA2

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de

rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 18 mois	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8662 €	8937 €
	Rendement annuel moyen	-13,4 %	-7,2 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9014 €	9035 €
	Rendement annuel moyen	-9,9 %	-6,5 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9680 €	9710 €
	Rendement annuel moyen	-3,2 %	-1,9 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10041 €	10072 €
	Rendement annuel moyen	0,4 %	0,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(* Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	424 €	436 €
Incidence des coûts annuels*	4,2 %	3,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,1% avant déduction des coûts et de -1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11 % de la valeur de votre investissement par an.	11 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	1 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action OAD (D - EUR) Code ISIN : FR001400KDB0

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de

rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	18 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8662 €	8937 €
	Rendement annuel moyen	-13,4 %	-7,2 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9014 €	9035 €
	Rendement annuel moyen	-9,9 %	-6,5 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9680 €	9710 €
	Rendement annuel moyen	-3,2 %	-1,9 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10041 €	10072 €
	Rendement annuel moyen	0,4 %	0,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	424 €	436 €
Incidence des coûts annuels*	4,2 %	3,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,1% avant déduction des coûts et de -1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11 % de la valeur de votre investissement par an.	11 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	1 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action OSC (C - EUR) Code ISIN : FR0010890483

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée :		18 mois	
Pour un investissement de :		10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8640 €	8933 €
	Rendement annuel moyen	-13,6 %	-7,2 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9015 €	9006 €
	Rendement annuel moyen	-9,8 %	-6,7 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9715 €	9738 €
	Rendement annuel moyen	-2,8 %	-1,8 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10042 €	10096 €
	Rendement annuel moyen	0,4 %	0,6 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(* Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	423 €	435 €
Incidence des coûts annuels*	4,2 %	3,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -1,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11 % de la valeur de votre investissement par an.	11 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action OSD (D - EUR) Code ISIN : FR0011576644

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	18 mois	
		Pour un investissement de :	10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après		
		1 an		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8640 €	8933 €	
	Rendement annuel moyen	-13,6 %	-7,2 %	
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9016 €	9006 €	
	Rendement annuel moyen	-9,8 %	-6,7 %	
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9716 €	9738 €	
	Rendement annuel moyen	-2,8 %	-1,8 %	
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10042 €	10096 €	
	Rendement annuel moyen	0,4 %	0,6 %	

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	423 €	435 €
Incidence des coûts annuels*	4,2 %	3,0 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -1,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11 % de la valeur de votre investissement par an.	11 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA CREDIT EURO CT

Action R (C - EUR) Code ISIN : FR0013268406

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 26 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : La stratégie de l'OPCVM est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. La SICAV pourra investir dans toutes les valeurs de l'univers de référence hors exclusions spécifiques liées au risque de durabilité et sous réserve que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. Le portefeuille de la SICAV sera composé d'obligations à taux fixes, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de Titres Négociables à moyen terme et à court terme, d'obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bonds), de véhicules de titrisation, et d'obligations foncières. L'OPCVM est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres spéculatifs (high yield) pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) émis par des institutions financières afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur

subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces interventions sur les instruments dérivés devront être en cohérence avec le prospectus et la politique ISR de l'OPCVM. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS). Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pensions, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de tout émetteur dont les émissions sont libellées en euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 3.

Le produit est exposé au minimum à 80% de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts quotidiennement, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 18 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	18 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8839 €	9133 €
	Rendement annuel moyen	-11,6 %	-5,9 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9192 €	9179 €
	Rendement annuel moyen	-8,1 %	-5,6 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9891 €	9901 €
	Rendement annuel moyen	-1,1 %	-0,7 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10217 €	10257 €
	Rendement annuel moyen	2,2 %	1,7 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2015. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après undefined
Coûts totaux	248 €	272 €
Incidence des coûts annuels*	2,5 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de -0,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	200 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35 % de la valeur de votre investissement par an.	35 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,13 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	
----------------------------------	--

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013268406/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013268406/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

Dénomination du produit : GROUPAMA
EURO CT - E1

CREDIT

Identifiant d'entité
juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 58,99%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)

09/2022 - 09/2023	Intensité carbone (t CO ²)	187	95,37	679,13	54,13
09/2022 - 09/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	97,43	99,13	93,27	97,9
09/2022 - 09/2023	Note ESG	71,98	99,13	60	100
10/2021 - 10/2022	Intensité carbone (t CO ²)	-	-	-	-
10/2021 - 10/2022	Politique en matière des droits de l'homme (%)	-	-	-	-
10/2021 - 10/2022	Note ESG	-	-	-	-

● **Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	58,99%
------------------------------------------	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
33,04	0,252



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	21 184,44			
		Émissions de GES de niveau 2	3 516,64			
		Émissions de GES de niveau 3	735 643,06			
		Émissions totales de GES	760 344,06			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	4 373,66			
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	4 329,9			

	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	14,99			
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	33,94			
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,462			
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,487			
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	704,32			
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	15 398,56			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	33,04			
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,252			
	12.Écart de rémunération entre	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au	10,43			

	hommes et femmes non corrigé	sein des sociétés bénéficiaires des investissements				
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	13,55			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0			
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	0,76

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	29,59



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2022 au 30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
G FUND - GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - IC	OPC	1.45%	France
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	0.87%	France
BKIR 1 3/8 08/29/23 - 29/08/23	BANKING	0.85%	Irlande
GM 1.694 03/26/25 - 26/03/25	CONSUMER_CYCLICAL	0.83%	USA

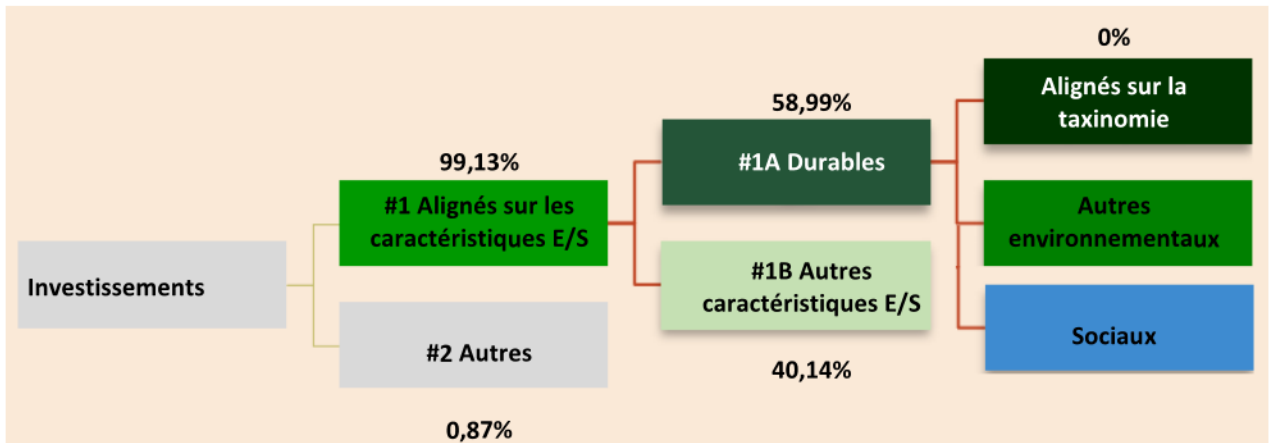
EDPPL 2 04/22/25 - 22/04/25	ELECTRIC	0.78%	Pays-Bas
VW 4 1/8 11/15/25 - 15/11/25	CONSUMER_CYCLICAL	0.77%	Pays-Bas
SYK 0 1/4 12/03/24 - 03/12/24	CONSUMER_NON_CYCLICAL	0.75%	USA
JEF 1 07/19/24 - 19/07/24	BROKERAGE_ASSETMANAGERS_EXCHANGES	0.74%	USA
BPCEGP 0 5/8 09/26/24 - 26/09/24	BANKING	0.73%	France
SOCGEN 1 1/2 05/30/25 - 30/05/25	BANKING	0.73%	France
AXASA 3 7/8 PERP - 08/10/72	INSURANCE	0.72%	France
CABKSM 1 5/8 04/13/26 - 13/04/26	BANKING	0.71%	Espagne
BAC 1.949 10/27/26 - 27/10/26	BANKING	0.69%	USA
SMDSLN 1 3/8 07/26/24 - 26/07/24	CAPITAL_GOODS	0.69%	Royaume- Uni
BACR 3 3/8 04/02/25 - 02/04/25	BANKING	0.67%	Royaume- Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

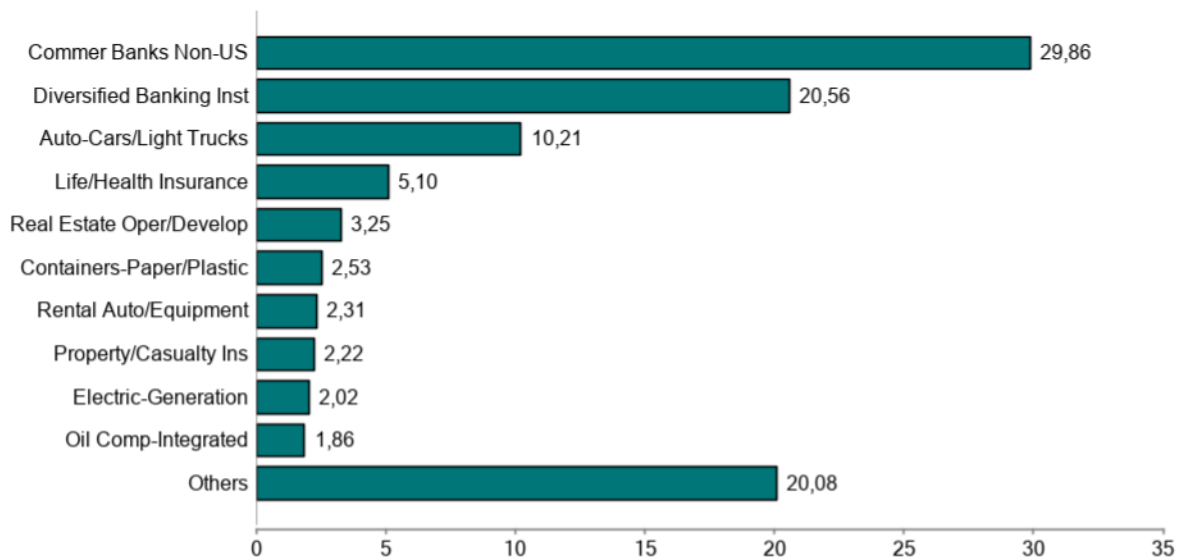
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle (en %)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui

Nucléaire

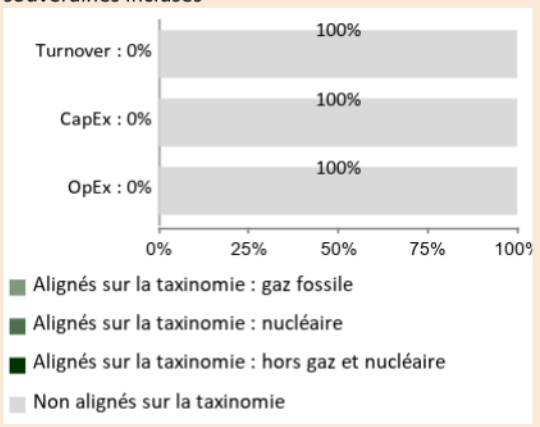
Gaz fossile

Non

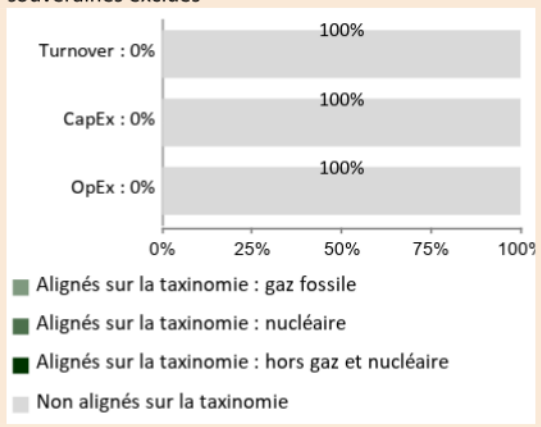
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 58,99% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
------------------------------------------------------------------------------------------------	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
----------------------------------------------------	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'applique.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Le portefeuille Groupama credit euro CT respecte tous les objectifs ESG fixés. La note globale ESG du portefeuille est d'environ 72/100 en moyenne sur l'année contre un univers à 60. Le taux de couverture du portefeuille est d'environ 99%. Les 2 indicateurs d'impact (intensité carbone et la politique en droit de l'homme) ont été respectés tout au long de l'année sur le niveau par rapport à l'univers et sur la couverture du portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif